

DEL2024-030



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 3 avril 2024
19 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Subvention au CCAS - Exercice 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni le mercredi 3 avril 2024 à 19 heures en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine SEGUIN, 1ère Adjointe assurant la suppléance du Maire empêché.

PRÉSENTS : Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Fabienne WALLON - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Huguette LACROIX - Mme Nathalie SAGOLS - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Sophie PERCHERON.

POUVOIRS DE : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE à Mme Catherine SEGUIN - Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Mme Nathalie SAGOLS à Mme Andrée MARCKERT - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre-François DERACHE.

DOMAINE / THÈME : FINANCES / SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Pierre FAURET

SYNTHÈSE

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de Peymeinade de mener ses actions, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 204 600 € pour l'année 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 acté par délibération du Conseil Municipal n°DEL2024-001 en date du 21 février 2024 ;

Vu le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2024 ;

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 25 mars 2024.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant qu'une subvention communale est nécessaire pour assurer le fonctionnement du CCAS ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer en 2024 pour le fonctionnement du CCAS, établissement public rattaché.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le montant de la subvention de fonctionnement 2024 à allouer au CCAS à hauteur de 204 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le montant de la subvention de fonctionnement 2024 à allouer au CCAS à hauteur de 204 600 €,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la Commune, chapitre 65.

VOTE : UNANIMITE

Peymeinade, le 3 avril 2024

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe
Catherine SEGUELIN



Le Secrétaire de séance,
Pierre-François DERACHE